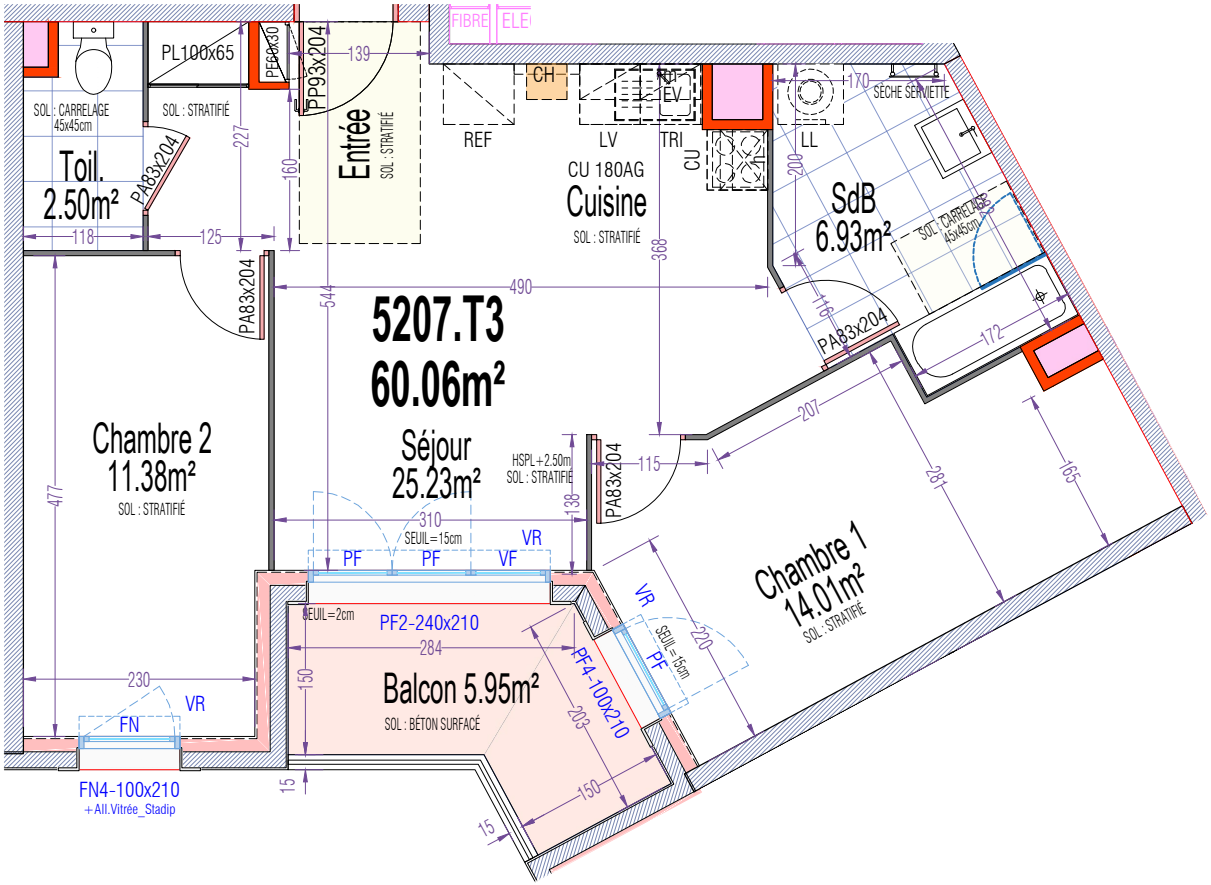

Echelle : 1/75

0 0.5 1 2 3 4 m

STOURM SAINT ARNOULT
2 rue Leday – Le Nouvel Hermitage
80100 ABBEVILLE
RCS d'Amiens n°899 526 246

La Plage aux Champs
16, Rue de STOURM - Route des Aulnaies - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

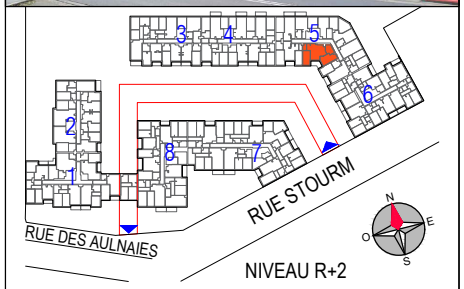

PLAN DE VENTE - Dossier MARCHÉ

Nota : La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

BAT.5	APPARTEMENT	
R+2	5207	T3

SÉJOUR		25.23
dont Entrée	2.64	-
dont Cuisine	6.33	-
CHAMBRE 1		14.01
CHAMBRE 2		11.38
SALLE DE BAIN		6.93
WC		2.50
.		
.		
.		
TOTAL SURFACE HABITABLE		**60.06**
BALCON		5.95
TOTAL SURFACE EXTÉRIEURE PRIVATIVE		**5.95**

LÉGENDE

PF : Porte-fenêtre
FN : Fenêtre
GC : Garde-Corps
Osc.B : Oscillo-Battant
AV : Allège Vitrée
VF : Vantail Fixe
VR : Volet Roulant Manuel
VRE : Volet Roulant Electrique
REF : Réfrigérateur
CUI : Plaque de Cuisson / Four
LL : Lave-Linge
LV : Lave-Vaisselle
TRI : Tri-sélectif
PL : Placard

Chaudière individuelle gaz
Tableau électrique abonné
Gaine technique
Soffite / Faux-plafond
Sol balcon - Béton brut
Sol Terrasse - Dallage sur plot
Talus
Clôture grillagée simple torsion (ht.1m) doublé d'une Haie sur 1seul côté selon plan

Nota : - Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques et administrative de la construction, tant en ce qui concerne les dimensions libres que pour les emplacements des équipements.
- Les côtes et surfaces indiquées sont approximatives. Les hauteurs sous retombées, soffites, faux-plafond, seront de 2.00m au minimum, leurs emprises pourront évoluer en fonction de contraintes techniques de la réalisation.
- La position et le nombre des radiateurs pourront évoluer en fonction de l'étude thermique. Les seuils des portes-fenêtres au droit des balcons et terrasses seront fixés selon les plans EXE des entreprises (sans dépassé le maximum indiqué sur le plan)
- Suivant la configuration des terrains et jardins, ceux-ci pourront-être plats et/ou inclinés et/ou talutés. Ces espaces, y compris l'emplacement des arbres, évolueront en fonction de l'avancement de l'étude des espaces verts et le plan de masse phase DCE.

5207 - T3 - R+2

Indice : 1 **Date :** 18/03/2024